REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2102

Attribution de subventions pour un montant total de 18 000 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur: Mme AUGEY Camille

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION PUBLIEE LE: 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS: M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES:

2022/2102 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 18 000 EUROS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT POUR LA REDUCTION DES DECHETS ET LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Attribution d'une subvention pour un montant de 3 000 euros à l'association Mouvement de Palier, pour la mobilisation des mairies de Lyon à la réduction des déchets dans le cadre du défi « Mets ta poubelle au régime »

L'association Mouvement de Palier est une association née en 2015 qui a pour mission de sensibiliser à un meilleur tri et une réduction des déchets des habitants du territoire de la métropole lyonnaise, tout en favorisant les liens de convivialité. Elle forme et accompagne les Ambassadeurs et Ambassadrices (citoyens volontaires) à mettre en place des actions de sensibilisation et de réduction des déchets autour d'eux (voisins d'immeuble, de quartier, collègues, famille, amis).

Le défi « Mets ta poubelle au régime » est un dispositif proposé sur l'ensemble de la métropole de Lyon, accessible à tous et gratuit. Il offre à des personnes volontaires la possibilité de se constituer en équipes locales (dans leur immeuble, leur quartier, leur lieu de travail) pour réduire individuellement et collectivement leurs déchets pendant quatre mois. Chaque année, ce sont 5 tonnes de déchets qui sont produites par habitant en France (déchets ménagers, de bureau et déchets cachés liés à l'extraction, les fabrications et le conditionnement des biens de consommation) d'où la nécessité d'agir à l'échelle individuelle mais aussi collective.

Pour l'édition 2021-2022, les mairies d'arrondissement ont constitué un vecteur notable de communication du défi auprès des habitants. En effet, l'association Mouvement de Palier a mené des actions de sensibilisation au sein de 7 mairies d'arrondissement. Pour 2022, l'association souhaite aller plus loin, au regard des actions menées et propose d'adapter le défi « Mets ta poubelle au régime » aux mairies d'arrondissement en proposant un format répondant à leurs réalités de terrains, pour plus d'efficacité dans le message à faire passer.

L'objectif de cette participation est d'accompagner chaque mairie dans le changement de pratiques pour tendre vers un meilleur tri et la réduction des déchets, dans le respect de leurs besoins, leurs envies et de leurs limites. Pour ce faire, l'association Mouvement de Palier envisage la création d'un livret adapté aux thématiques rencontrées par les mairies, l'organisation et l'animation de conférences inter-mairies, une soirée de clôture inter-équipe réunissant le grand public et les équipes mairies avec un temps de bilan et d'échanges entre les habitants et les mairies.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 113 294 €

En 2021, par délibération n° 2021/1281 du 18 novembre 2021, la Ville de Lyon a accordé une subvention de 2 000 € à l'association Mouvement de Palier pour défi « Mets ta poubelle au régime ».

L'association Mouvement de Palier sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 3 000 € pour le projet « Mets ta poubelle au régime » adapté aux mairies d'arrondissements. Le coût de l'intégralité de l'action s'élève à 6 060 €

Je vous propose d'accorder à l'association Mouvement de Palier une subvention de 3 000 €

II- Attribution d'une subvention pour un montant de 15 000 euros à l'association Zéro Déchet Lyon pour le projet Quartier Zéro Déchet Valmy

L'association Zéro Déchet, située 31 quai Jaÿr à Lyon 9ème, informe et sensibilise à la réduction des déchets sur la Métropole de Lyon. Ses projets principaux portent sur la sensibilisation à la réduction à la source des déchets. Son objectif global est de faire connaître les enjeux et bénéfices de la démarche de réduction des déchets à travers la règle des 3R (Réduction / Réutilisation / Recyclage) à tous les acteurs et usagers du quartier, dont les commerces, et accompagner, inspirer, faire émerger des initiatives collectives et citoyennes durables concernant la réduction des déchets, l'économie circulaire et la transition écologique.

Dans ce cadre, elle mène une action « Quartier Zéro Déchet » qui est une expérimentation à petite échelle d'un programme territorial de réduction des déchets. La première expérimentation lyonnaise est à Lyon 9ème, dans le quartier de Valmy. 2021 a constitué la phase expérimentale et 2022 marque une phase de déploiement plus conséquente.

Le projet « Quartier Zéro Déchet » est animé par deux structures associatives : il est porté financièrement et administrativement par Zéro Déchet Lyon et se fait assister par l'association Mouvement de Palier. Chaque association gère des missions spécifiques selon ses compétences et ses moyens d'actions (hors missions financières, administratives et comptables gérées par Zéro Déchet Lyon).

« Quartier Zéro Déchet » agit aussi à travers différents pôles dont celui Mon Commerçant M'emballe Durablement et Abracada'vrac qui s'adressent notamment aux consommateurs pour promouvoir la consommation durable.

Les effets attendus du projet Quartier Zéro Déchet sont nombreux :

- -baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés générés et réduction des refus de tri ;
- -augmentation du lien social entre habitant-es par la création de collectifs d'habitantes et de groupes d'entraides à plusieurs échelles (immeuble, rue, thématique, écoles);
- -réduction du gaspillage;
- -évolution des modes de consommation en faveurs des circuits courts et directs qui bénéficiera aux commerçants locaux et aux structures motrices dans l'économie circulaire et solidaire du territoire ;
- -valorisation de l'image du quartier.

L'association va organiser plusieurs temps forts sur la saison 2022-2023.

Le budget prévisionnel de l'association Zéro Déchet Lyon pour l'année 2022 est de 168 825 €

L'association sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €pour la phase de déploiement du Quartier Zéro Déchet. Le budget de l'action s'élève à 84 015 €

Je vous propose d'accorder à l'association Zéro Déchet Lyon une subvention de 15 000 € pour ce projet.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 18 000 € sont allouées aux associations suivantes :

Nom de	Adresse du	Action soutenue	Montant de
l'association	siège social		la
			subvention
Association	21 place Tolozan	Les Mairies de Lyon mobilisées à	3 000 €
Mouvement de	69001 Lyon	la réduction des déchets dans le	
Palier		cadre du défi "Mets ta poubelle	
		au régime"	
Zéro Déchet	31 quai	Quartier Zéro Déchet	15 000 €
Lyon	Hippolyte Jaÿr	Phase de déploiement de	
	69009 Lyon	l'expérimentation Quartier Zéro	
		Déchet-Valmy	
Total			18 000 €

- 2- La dépense de 18 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 111077, programme Développement (DEVELOMENT), opération Développement des territoires (DEVTER), nature comptable 65748, fonction 62, chapitre 65.
- 3- Le paiement des subventions ci-dessus définies ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. Les subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Elles seront versées en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,